



DECISION N° 104 /D/SIC/DG/CCM/2026 DU 05 MARS 2026

Portant attribution de l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint avec Concours N°034/AONRC/SIC/CIPM/2025 du 25 septembre 2025 pour les études architecturales et techniques en vue de la construction d'un immeuble de grande hauteur (IGH) à usage mixte devant abriter le siège de la SIC, des logements de haut standing, des bureaux locatifs ainsi que des commerces et parkings au quartier hippodrome à Yaoundé (immeuble 93)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;
Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée Générale du 10 Août 2001 ;
Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint avec Concours N°034/AONRC/SIC/CIPM/2025 du 25 septembre 2025 pour les études architecturales et techniques en vue de la construction d'un immeuble de grande hauteur (IGH) à usage mixte devant abriter le siège de la SIC, des logements de haut standing, des bureaux locatifs ainsi que des commerces et parkings au quartier hippodrome à Yaoundé (immeuble 93) ;
Vu la résolution n°0055/CA/SIC/2026 du 19 février 2026 portant avis conforme sur la proposition d'attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint avec Concours N°034/AONRC/SIC/CIPM/2025 du 25 septembre 2025 pour les études architecturales et techniques en vue de la construction d'un immeuble de grande hauteur (IGH) à usage mixte devant abriter le siège de la SIC, des logements de haut standing, des bureaux locatifs ainsi que des commerces et parkings au quartier hippodrome à Yaoundé (immeuble 93) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le groupement d'entreprise ci-dessous indiqué est attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint avec Concours N°034/AONRC/SIC/CIPM/2025 du 25 septembre 2025 pour les études architecturales et techniques en vue de la construction d'un immeuble de grande hauteur (IGH) à usage mixte devant abriter le siège de la SIC, des logements de haut standing, des bureaux locatifs ainsi que des commerces et parkings au quartier hippodrome à Yaoundé (immeuble 93), selon l'allotissement ci- après :

Lot N°	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC (en FCFA)	Délai
Unique	Études architecturales et techniques en vue de la construction d'un immeuble de grande hauteur (IGH) à usage mixte devant abriter le siège de la SIC, des logements de haut standing, des bureaux locatifs ainsi que des commerces et parkings au quartier hippodrome à Yaoundé (immeuble 93)	GROUPEMENT NEW AFRICA/ INTEGC SARL BP: 14804 YAOUNDE	442 179 000	Neuf (09) mois

Article 2 : Le mandataire dudit groupement est prié de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement des lettres commandes.

Ampliations :

- PCA SIC
- ARMP
- Affichage
- Archives/Chrono.

Yaoundé, le **05 MARS 2026**
LE DIRECTEUR GENERAL,
Dr. AHMADOU SARDAOUNA